



MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Le Ministre
VB/MCA - D 13-122

25/01/2013



0000059227

Paris, le **21 JAN. 2013**

Monsieur le Contrôleur général,

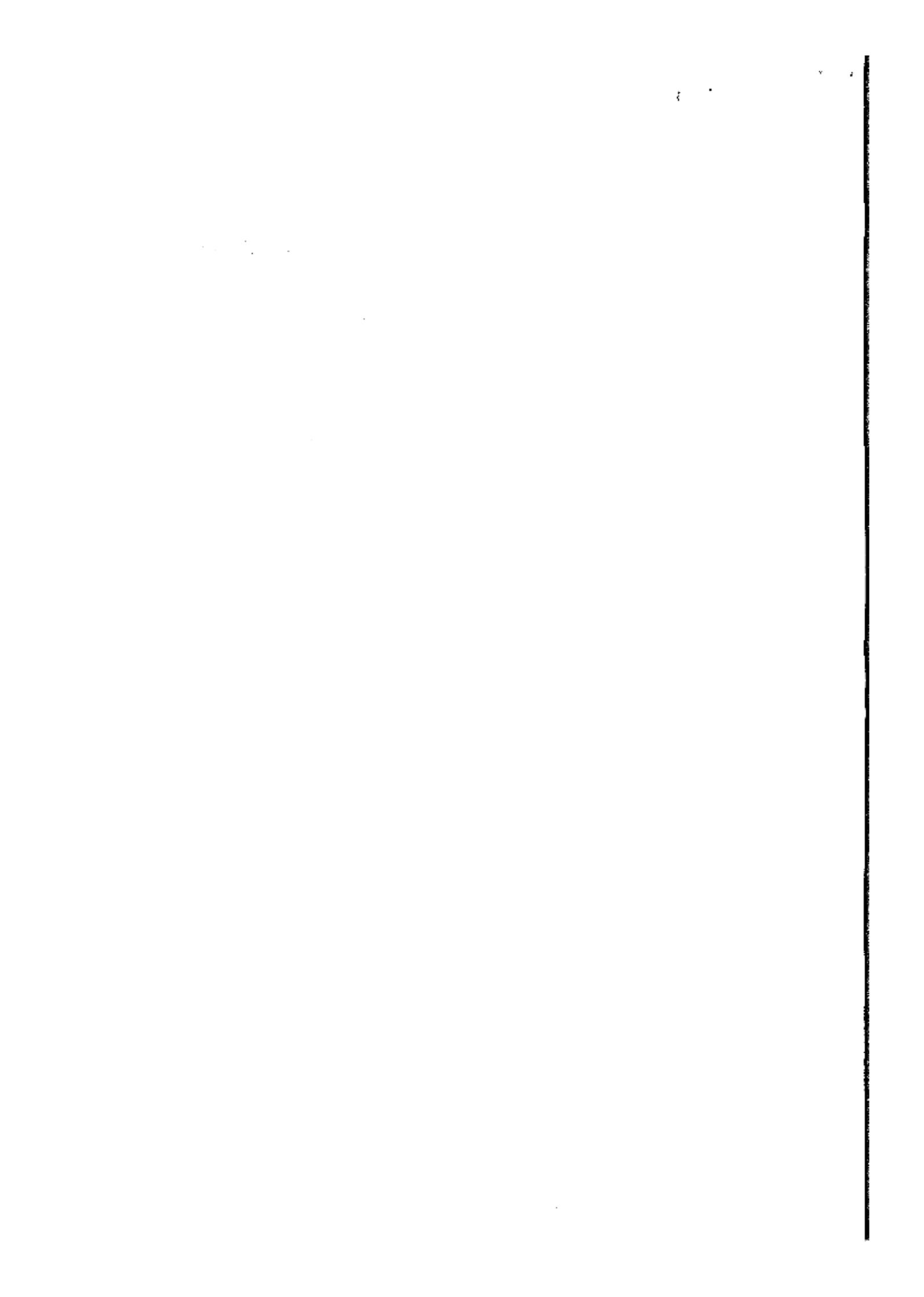
Vous m'avez transmis le 14 août 2012, le rapport de la visite que vous avez effectuée du 1^{er} au 3 mars 2011 au centre de détention de Bédénac (Charente-Maritime). Vous souhaitez recueillir mes observations sur certaines conclusions de ce rapport relatives aux soins dispensés aux personnes détenues dans cet établissement.

Vous attiriez mon attention sur l'importance de définir un projet médical intégrant les nouveaux locaux de soins qui seront disponibles en 2013 ; vous recommandiez également d'instaurer un meilleur dialogue entre les personnels soignants et les agents de l'administration pénitentiaire et de régler certaines difficultés d'organisation des soins.

Les points que vous soulevez ont été pris en compte par l'agence régionale de santé (ARS) de Poitou-Charentes. Le nouveau projet médical de l'unité sanitaire a été présenté fin octobre lors d'une réunion présidée par le directeur général, en présence de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Bordeaux et des directeurs des établissements de santé et pénitentiaire concernés. L'accompagnement financier du centre hospitalier de Jonzac pour mettre en œuvre ce projet médical a été prévu.

Par ailleurs, l'ARS et l'administration pénitentiaire se sont engagées à relancer la concertation qui avait été instaurée afin d'améliorer le dialogue entre personnels soignants et surveillants, dialogue rendu difficile en raison notamment de l'étroitesse et de la vétusté des anciens locaux.

Monsieur Jean-Marie DELARUE
Contrôleur général des lieux de privation de liberté
16-18 quai de la Loire
B.P. 10301
75 921 PARIS cedex 19



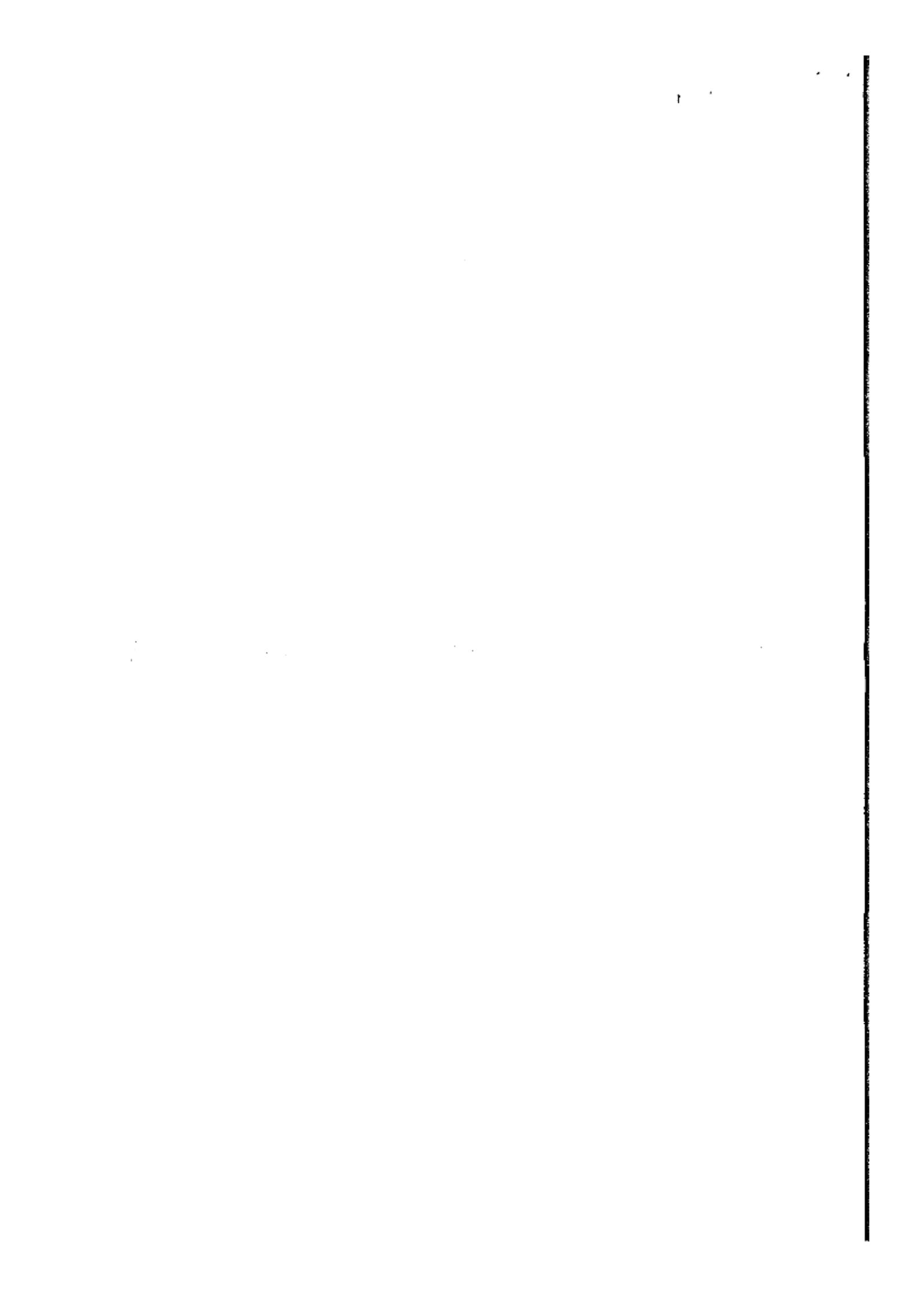
Je tiens enfin à porter à votre connaissance l'initiative de l'ARS de créer un comité technique régional de coordination dédié à la santé des personnes détenues afin d'apporter une cohérence globale aux politiques menées localement, notamment dans les domaines de la prévention, l'éducation thérapeutique et l'accès à l'offre de soins spécialisés en médecine.

Vous trouverez, en annexe à ce courrier, des précisions complémentaires sur ces différents points.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Contrôleur général, l'expression de ma considération distinguée,
et de ma respectueuse salutation

Matisol Touraine

Matisol Touraine





MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

A-13-541

NOTE TECHNIQUE
relative aux observations portées sur le centre de détention de Bédenac
(Charente-Maritime)

Le rapport établi par le Contrôleur général des lieux de privation de liberté à l'issue de sa visite au centre de détention de Bédenac (Charente-Maritime), souligne plusieurs points ayant donné lieu sur place à des observations des contrôleurs.

I) Le projet médical de l'unité sanitaire

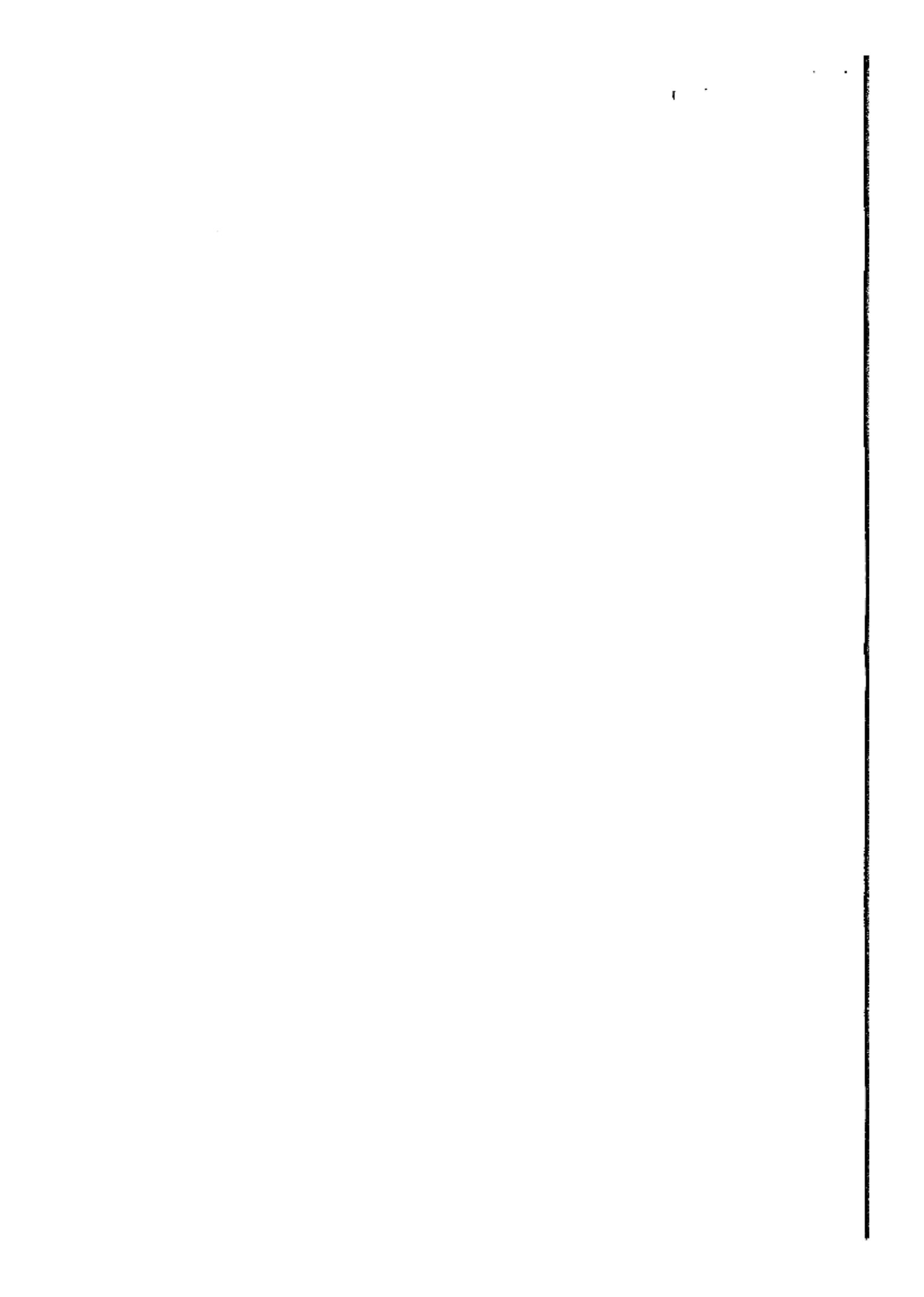
Le Contrôleur général recommande de réaliser le projet de restructuration de l'unité sanitaire.

Le directeur du centre hospitalier de Jonzac a élaboré en concertation avec le médecin coordonnateur de l'unité sanitaire un projet médical tenant compte des nouveaux locaux de soins de plus de 500 m² qui seront disponibles en 2013. Ce projet va inclure le développement de consultations spécialisées en cardiologie, urologie, dermatologie, anesthésie, endocrinologie, dont les trois dernières en télémédecine. Il tiendra compte également de la montée en puissance de la charge de soins liée au vieillissement de la population carcérale et à l'arrivée, fin 2013, de vingt personnes détenues à mobilité réduite dans des cellules aménagées contiguës à la nouvelle unité sanitaire. L'opportunité de la mise à disposition de nouveaux locaux va permettre également de développer la prévention. Des actions sur le thème de la nutrition seront mises en œuvre et la campagne de l'institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) sera relayée au sein de l'unité sanitaire.

II) Les difficultés de communication entre les personnels soignants et les agents de l'administration pénitentiaire

Le Contrôleur général souhaite davantage de formalisme dans les relations entre les équipes soignante et pénitentiaire.

Les instances de concertation qui avaient été créées pour faciliter la communication entre les équipes vont être réactivées : la commission de conciliation mise en place par l'établissement et animée par un psychologue extérieur va reprendre ses réunions avec régularité et l'ARS va poursuivre les actions de médiation qu'elle avait initiées afin d'apaiser les tensions, tout en rappelant leurs obligations aux acteurs de santé.



III) Les problèmes de vue des personnes détenues

Le Contrôleur général souligne la nécessité de mieux prendre en charge la correction des problèmes de vue des personnes détenues.

L'accès à l'équipement d'optique a fait l'objet d'un partenariat avec le service de santé des armées au terme duquel les montures et les verres correcteurs sont délivrés gratuitement aux personnes détenues indigentes dans un délai de deux mois. Pour les personnes qui ne rencontrent pas ce problème, un accord est en cours de finalisation avec un opticien libéral qui viendra livrer les verres et les montures au centre de détention.

IV) Le renforcement du secrétariat médical de l'unité sanitaire

Le Contrôleur général souhaite que le poste de secrétaire médicale prévu par le protocole liant le centre hospitalier de Jonzac et l'établissement pénitentiaire soit pourvu.

Une secrétaire médicale sera affectée à l'unité sanitaire à compter de 2013, sur la base de 0,5 ETP.

